



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 12 FÉVRIER 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 12 février 2019 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2019-02-040

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 12 février 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2019
5. Activités de fonctionnement au 8 février 2019 – Dépôt
6. Comptes payés et à payer au 8 février 2019 :
  - 6.1 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. :
    - 6.1.1 Facture # 147255
    - 6.1.2 Facture # 326853
  - 6.2 Adoption
7. Conseil municipal :
  - 7.1 Élus municipaux – Protection personnelle CNESST
  - 7.2 Sécurité civile – Formation à venir
8. Administration :
  - 8.1 États financiers – mandat pour compléter les pages S51-3 et S55 à S65 des états financiers
  - 8.2 ADMQ – Congrès 2019
  - 8.3 Écho de Frontenac :
    - 8.3.1 Cahier spécial sur les aînés
    - 8.3.2 Cahier Habitation-Rénovation
9. Voirie :
  - 9.1 Niveleuse – Lestage de pneus avec Magri-1000
  - 9.2 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
10. Eau potable
11. Eaux usées
12. Service incendie :
  - 12.1 Achat d'appareils respiratoires, de parties faciales et de cylindres
  - 12.2 Achat d'un détecteur 4 gaz
13. Corporation Ludgéroise de Développement :

- 13.1 Versement de l'aide financière
- 13.2 Assemblée générale annuelle
- 14. IBE – Dossier du 163, rue Boisvert
- 15. CPTAQ – Demande d'aliénation et lotissement – Lots 4 190 136 et 4 190 137
- 16. Inventaires :
  - 16.1 Garage municipal
  - 16.2 Usine d'épuration
  - 16.3 Aqueduc
  - 16.4 Service incendie
  - 16.5 OTJ
- 17. OTJ :
  - 17.1 Diminution du prix de location lorsque plus d'une journée
  - 17.2 Achat d'une polisseuse
  - 17.3 Diminution du conteneur à déchet
- 18. SAE Plus – Adhésion
- 19. Registre québécois des armes à feu
- 20. Intersection rue Principale et Route 204 – Confection aménagement paysager
- 21. Varia :
  - 21.1 Adresses civiques 911
  - 21.2 Administration – Analyse ergonomique des postes de travail
- 22. Dépôt de documents pour information
- 23. Répertoire du courrier reçu au 8 février 2019
- 24. Période de questions de l'assistance.
- 25. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Les questions posées sont en lien avec le point 14.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2019**

Résolution 2019-02-041

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 8 FÉVRIER 2019 – DÉPÔT**

Les activités de fonctionnement au 8 février 2019 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

### **6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 FÉVRIER 2019 :**

#### **6.1 Le Centre du Camion (Beauce) Inc :**

##### **6.1.1 Facture #147255**

Résolution 2019-02-042

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #147255 du Centre du Camion (Beauce) Inc. pour des réparations diverses effectuées sur l'Inter 2013 au coût de 1 342.66 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-12-526 *Ent et rép – Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **6.1.2 Facture #326853**

Résolution 2019-02-043

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture #326853 du Centre du Camion (Beauce) Inc. pour l'achat d'un "drive shaft" sur l'Inter 2013 au coût de 1 025.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-12-526 *Ent et rép – Inter 2003 (n° 12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **6.2 Adoption**

Résolution 2019-02-044

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 115 984.24 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

### SALAIRES NETS PAYÉS POUR JANVIER 2019

Élus municipaux	2 802.26 \$
Employés municipaux	15 656.29 \$
Pompiers volontaires	1 518.68 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	6 242.99 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 738.14 \$
CSST	416.56 \$
RVER (Part employé)	398.07 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JANVIER 2019</b>	<b>29 772.99 \$</b>

### CHÈQUES ÉMIS JANVIER 2019

A.D.M.Q.	880.33 \$
BELL MOBILITÉ INC.	143.59 \$
CHRISTIAN MORIN	73.23 \$
Club des Voisins de St-Ludger Inc	100.00 \$

Croix-Rouge canadienne	187.68 \$
FONDATION POLYVALENTE	50.00 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	344.53 \$
Gaétan Bellegarde	25.00 \$
Gilles Fluet	100.00 \$
Hydro-Québec	3 535.28 \$
IMPRIMERIE LIMOILLOU INC	155.21 \$
JULIE RICHARD	306.67 \$
LA MUSIQUETTERIE	459.90 \$
Maurice Audet	100.00 \$
Polyvalente Bélanger	50.00 \$
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	1 405.80 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	904.13 \$
SI St-Ludger	550.00 \$
Soc. Assurance Automobile Québec	2 825.27 \$
Sogetel Inc	661.70 \$
Trans Auto G.F. Inc	29 116.50 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JANVIER 2019</b>	<b>41 974.82 \$</b>

#### COMPTES À PAYER JANVIER 2019

Auto Quirion & Drouin Inc	547.79 \$
Bell Gaz Ltée	979.99 \$
C.M.P. Mayer Inc	3 721.75 \$
CARON LUBRIFIANTS	99.63 \$
Centre Régional de Services aux	4 854.06 \$
CJH Robert Inc.	6 467.34 \$
Distribution Praxair	154.79 \$
ÉNERGIE MÉGANTIC INC.	154.01 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	2 030.51 \$
ENVIRONEX	379.42 \$
Essor Assurances Inc	(140.42 \$)
Fernand Dufresne Inc.	357.33 \$
FRANCIS MONTPLAISIR	104.92 \$
Garage Dupuis & Frères Inc	95.37 \$
Hydro-Québec	1 901.27 \$
J.L.R. Gagnon Inc.	317.33 \$
Jean Théberge	86.02 \$
LA COOP ALLIANCE	205.41 \$
LAWSON PRODUCTS	399.51 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	(189.49 \$)
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	713.98 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	9 730.03 \$
Les Pompes R. Fontaine	2 068.25 \$
LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL	111.05 \$
M.R.C. Du Granit	148.86 \$
MONTY SYLVESTRE	2 842.18 \$
Municipalité de Audet	300.00 \$
Municipalité du Lac-Drolet	750.00 \$
Orizon Mobile	11.39 \$
Philippe Mercier Inc	3.45 \$
PUROLATOR INC.	94.90 \$
Ressorts Robert - Traction Mégantic	(60.94 \$)
Robitaille Équipement Inc	138.70 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	312.07 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	4 022.08 \$

THIBAULT & ASSOCIÉS	441.73 \$
Valoris	76.16 \$
Visa Desjardins	6.00 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER : JANVIER 2019	44 236.43 \$
<u>TOTAL DES COMPTES : JANVIER 2019</u>	<u>115 984.24 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7. CONSEIL MUNICIPAL :**

**7.1 Élus municipaux – Protection personnelle CNESST**

Résolution 2019-02-045

ATTENDU que les membres du Conseil ne sont pas automatiquement protégés par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) ;

ATTENDU qu'ils sont admissibles à la protection personnelle qui permet de bénéficier de la protection accordée par la LATMP et que cette protection couvre seulement les activités exercées à titre de conseiller ou maire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le maire à souscrire à la protection personnelle offerte par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour le montant minimum de 25 100 \$ de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7.2 Sécurité civile – Formation à venir**

Relativement au plan de mesures d'urgence, la directrice générale avise les membres du Conseil municipal qu'il y aura une formation des élus le 15 mars prochain, de 9h à midi, à la petite salle de l'OTJ donnée par Priorité StratJ.

**8. ADMINISTRATION :**

**8.1 États financiers – Mandat pour compléter les pages S51-3 et S55 à S65 des états financiers**

Résolution 2019-02-046

ATTENDU que, suite au plan d'allègement fiscal instauré par le gouvernement en 2016, l'envoi des prévisions budgétaires 2019 et les redditions de compte du MTQ ne sont plus nécessaires ;

CONSIDÉRANT cependant que de nouvelles sections ont été ajoutées aux états financiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
 APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
 ET RÉSOLU

QUE la firme Blanchette Vachon sencl soit autorisée à compléter la page S51-3 - question # 9 et les pages S55 à S65 concernant les données prévisionnelles 2019 ;

QUE ce mandat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-413 *Comptabilité et vérification*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.2 ADMQ – Congrès 2019**

### Résolution 2019-02-047

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) se tiendra du 12 au 14 juin 2019 au Centre des congrès de Québec au coût de 539.00 \$, taxes en sus, en plus des frais d'hébergement, de stationnement et de transport ;

ATTENDU que l'ADMQ présentera un dîner-conférence le vendredi midi au coût de 50.00 \$, taxes en sus, ayant pour sujet « *Rêver le succès... et persévérer !* »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Julie Létourneau à participer à ce congrès et ce dîner-conférence et l'impact positif pouvant en découler dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE madame Julie Létourneau soit autorisée à participer au Congrès annuel de l'ADMQ ainsi qu'au dîner-conférence du vendredi midi aux frais de la Municipalité ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.3 Écho de Frontenac :**

### **8.3.1 Cahier spécial sur les aînés**

#### Résolution 2019-02-048

ATTENDU qu'en collaboration avec la Table de concertation des personnes aînées du Granit, l'Écho de Frontenac publiera à la mi-février un cahier qui est dédié aux personnes aînées décrivant les services offerts en région, les soins à domicile et l'hébergement ;

ATTENDU que l'Écho de Frontenac propose à la Municipalité un espace publicitaire à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.3.2 Cahier Habitation-Rénovation**

Résolution 2019-02-049

ATTENDU l'Écho de Frontenac publiera le 29 mars prochain un cahier thématique Habitation-Rénovation ;

ATTENDU que l'Écho de Frontenac propose à la Municipalité un espace publicitaire à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9. VOIRIE :**

**9.1 Niveleuse – Lestage de pneus avec Magri-1000**

Résolution 2019-02-050

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE Transport R. Fluet Inc. soit mandaté pour procéder au lestage des pneus de la niveleuse au coût de 1 275.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-16-526 *Ent et rép – Niveleuse John Deere 2014 (n° 16)* et 02-330-16-526 *Ent et rép – Niveleuse John Deere 2014 (n° 16)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9.2 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**

Résolution 2019-02-051

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

ATTENDU que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

ATTENDU que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **10. EAU POTABLE**

La directrice générale résume la décision prise par les directeurs généraux concernant la demande de l'opérateur en eau potable, Jean Théberge.

## **11. EAUX USÉES**

Les travaux autorisés en décembre dernier pour le bon fonctionnement du poste de pompage secondaire ont été réalisés.

## **12. SERVICE INCENDIE :**



## **12.1 Achat d'appareils respiratoires, de parties faciales et de cylindres**

Résolution 2019-02-052

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de deux (2) appareils respiratoires de marque Scott X3PRO de 4500 psi complet avec détecteur de mouvement, de 2 parties faciales Scott AV3000HT médium et 4 cylindres Scott en fibre de carbone de 45 minutes, 4500psi chez CMP Mayer inc. au coût total de 22 060,00 \$, taxes en sus, tels que décrit à la soumission n° 1186 et tel que recommandé par le directeur du Service incendie ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-07-725 *Incendie – Échel., app. resp., extinct., boyaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **12.2 Achat d'un détecteur 4 gaz**

Résolution 2019-02-053

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un détecteur 4 gaz Ventis MX4, 1 base de calibration/bump test DSX, 1 cylindre de calibration 4 gaz chez CMP Mayer inc. au coût total de 2 991,00 \$, taxes en sus, tels que décrit à la soumission n° 1186 et tel que recommandé par le directeur du Service incendie ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-18-725 *Incendie – Détecteur de gaz.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **13. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT :**

### **13.1 Versement de l'aide financière**

Résolution 2019-02-054

CONSIDÉRANT qu'une assistance financière est nécessaire au développement des activités de la Corporation Ludgéroise de Développement afin qu'elle puisse pleinement remplir son mandat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QU'un chèque de 10 000 \$ soit émis au nom de la Corporation Ludgéroise de Développement ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-999 *Programme et projets – Développement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **13.2 Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 18 mars prochain à 19h30. Le Conseil municipal est invité à y participer.

### **14. IBE – DOSSIER DU 163, RUE BOISVERT**

#### Résolution 2019-02-055

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment et environnement a transmis un avis d'infraction à monsieur Jean-Guy Grenier concernant l'utilisation d'un conteneur maritime implanté sans permis municipal et l'entreposage d'une roulotte en cours avant ;

ATTENDU qu'un délai de 30 jours lui a été accordé pour remédier à la situation ;

ATTENDU que monsieur Grenier demande une prolongation de délai considérant les raisons qu'il a données au Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger le délai au 31 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **15. CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION ET LOTISSEMENT – LOTS 4 190 136 ET 4 190 137**

#### Résolution 2019-02-056

CONSIDÉRANT que Mme Lina Nadeau et M. Michel Bégin ont déposé une demande afin de se prévaloir d'un droit à l'aliénation et/ou lotissement selon les critères de l'article 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT que la commission, suite à l'analyse du dossier 422117, remarque une non-conformité par rapport à l'article 26 de la Loi ;

CONSIDÉRANT que Mme Nadeau et M. Bégin doivent et désirent se rendre conformes, une demande d'utilisation autre que l'agriculture doit être déposée à la Commission ;

CONSIDÉRANT que Mme Nadeau et M. Bégin désirent joindre une partie du lot 4 190 136, car cette partie de lot est occupée par le système d'installation septique ;

CONSIDÉRANT qu'un permis municipal a été délivré en 2004 pour la réalisation d'une nouvelle installation septique afin de rendre le rejet en eaux usées conforme à la Loi sur la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT les conséquences économiques d'un refus pour les personnes intéressées ;

CONSIDÉRANT que cette transaction n'aurait aucune conséquence négative sur le territoire et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que les critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire agricole du Québec ont été considérés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande soumise à la CPTAQ par Madame Lina Nadeau et Monsieur Michel Bégin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**16. INVENTAIRES :**

**16.1 Garage municipal**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**16.2 Usine d'épuration**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**16.3 Aqueduc**

L'inventaire de l'aqueduc est déposé au Conseil par la directrice générale.

**16.4 Services incendie**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**16.5 OTJ**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**17. OTJ :**

**17.1 Diminution du prix de location lorsque plus d'une journée**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**17.2 Achat d'une polisseuse**

Résolution 2019-02-057

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une polisseuse Tennant Heavy Duty au coût de 893.54 \$, taxes en sus, chez Produits Sany, telle que décrite à la soumission n° 1619781 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**17.3 Diminution du conteneur à déchet**

Résolution 2019-02-058

ATTENDU que la Municipalité possède un conteneur à déchet de 6 verges à l'OTJ ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire diminuer la grosseur du conteneur à déchet à 4 verges suite aux explications données par monsieur le maire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale entame les procédures nécessaires afin d'avoir un conteneur à déchet de 4 verges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **18. SAE PLUS – ADHÉSION**

### Résolution 2019-02-059

CONSIDÉRANT que Granit Action, organisme à but non lucratif soutenu par Québec en Forme, prônant les saines habitudes de vie auprès des jeunes granitois de 0-17 ans et de leur famille, a investi en moyenne 14 000 \$/an dans les SAE, et ce depuis 10 ans ;

CONSIDÉRANT que le financement de Québec en Forme s'est terminé le 30 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont totalement responsables en cas d'accident, d'incident, de poursuites, etc. en offrant un SAE payant (utilisateur-payeur) ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action œuvrant au sein des SAE, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux ;

CONSIDÉRANT que, suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action ;

CONSIDÉRANT que la MRC du Granit offre depuis l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base ;

CONSIDÉRANT qu'en 2018, la MRC comptait 18 SAE Plus sur une possibilité de 20 ;

CONSIDÉRANT que les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été;

CONSIDÉRANT que 13 municipalités sur 20 ont signé la Charte des SHV;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Ludger s'engage à payer le montant de base de 700.00 \$ en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :

- Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
- 1 journée de formation en secourisme;
- Accompagnement du coordonnateur adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- Ateliers saines habitudes de vie offerts par Granit Action;

- Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- Tableau des collations réutilisable et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie;
- T-shirt SAE Plus (un par animateur);
- Ateliers humoristiques gratuits;
- Location de capsules d'animation gratuites à la MRC;
- Accès aux applications de l'Association des camps du Québec;
- Accès pour une période d'au moins 1 semaine à un IPAD pour photos, vidéos, musique, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **19. REGISTRE QUÉBÉCOIS DES ARMES À FEU**

### Résolution 2019-02-060

ATTENDU que l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) ;

ATTENDU que la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec* est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019 ;

ATTENDU que l'implantation de ce registre n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales et laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir ;

ATTENDU qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre ;

ATTENDU que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu, vu les faibles résultats jusqu'à maintenant ;

ATTENDU que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger invite toutes les autres municipalités à demander à leurs députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction ;

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace ;

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et possession d'armes illégales ;

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d'information et d'éducation afin de com-

battre la perception négative des armes à feu et la désolation de leurs propriétaires.

QUE copie de cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, au député de Beauce Sud, à la MRC du Granit et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **20. INTERSECTION RUE PRINCIPALE ET ROUTE 204 – CONFECTION AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

Résolution 2019-02-061

ATTENDU que l'aménagement paysager situé à l'intersection de la rue Principale et de la Route 204 demande énormément de temps pour son entretien considérant sa superficie ;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux de diminuer la superficie afin de réduire le temps de travail pour son entretien ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution ;

QUE le mandat pour la confection du nouvel aménagement paysager à l'intersection de la rue Principale et de la Route 204 soit confié à Centre jardin Lina Jolin au taux horaire de 30.00 \$, taxes en sus ;

Que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-20-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **21. VARIA :**

### **21.1 Adresses civiques 911**

Le conseiller Bernard Rodrigue souligne aux membres du Conseil qu'il serait important de penser à procéder à l'installation d'adresses civiques 911 dans nos rangs comme font certaines municipalités. Pour ce faire, la directrice générale informe le Conseil municipal qu'il faut que l'inspecteur en bâtiment et environnement donne des numéros civiques à tous les terrains ayant un accès.

### **21.2 Administration – Analyse ergonomique des postes de travail**

Résolution 2019-02-062

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à contacter un ergothérapeute afin de venir procéder à l'analyse ergonomique des postes de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **22. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 16 janvier 2019
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 28 janvier 2019
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Membres en direct
- ⇒ Muni-Express

### **23. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 8 FÉVRIER 2019**

#### Résolution 2019-02-063

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 11 janvier et le 8 février 2019 est classée sous 4 rubriques :

- |   |          |   |              |
|---|----------|---|--------------|
| ⇒ | Régional | ⇒ | Communiqués  |
| ⇒ | Général  | ⇒ | Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **24. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

### **25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

#### Résolution 2019-02-064

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.